

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 juillet 2020**

Délibération n° 2020-0004

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des Vice-Présidents

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150 conseillers

Date de convocation du Conseil : mardi 30 juin 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : vendredi 3 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Frety-Perrier, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 2 juillet 2020**  
**Délibération n° 2020-0004**

commission principale :

objet : **Commission permanente de la Métropole de Lyon - Election des Vice-Présidents**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Cadre juridique applicable**

La Métropole de Lyon dispose d'une Commission permanente. Celle-ci fait l'objet, en particulier, des dispositions ci-dessous :

- article L 3631-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : "*Le conseil de la métropole élit les membres de la commission permanente. La Commission permanente est composée du président et d'un ou plusieurs vice-présidents du conseil de la métropole ainsi que, le cas échéant, d'un ou plusieurs conseillers métropolitains.*

*Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil de la métropole, sans que ce nombre puisse excéder vingt-cinq vice-présidents et 30 % de l'effectif du conseil de la métropole.*

*Les articles L 3122-5 à L 3122-7 sont applicables à la commission permanente de la métropole de Lyon" ;*

- article L 3122-5 du CGCT :

[...]

*"Après la répartition des sièges de la commission permanente, le conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

*Les membres de la commission permanente autres que le président sont nommés pour la même durée que le président".*

Par délibération du Conseil n° 2020-0002 du 2 juillet 2020, la Métropole a décidé que sa Commission permanente est composée :

- du Président du Conseil de la Métropole, Président de la Commission permanente,
- de 25 (vingt-cinq) Vice-Présidents du Conseil de la Métropole élus parmi les membres de la Commission permanente,
- de 40 (quarante) autres Conseillers métropolitains.

## II - Mode de scrutin applicable à l'élection des Vice-Présidents

Il résulte de la combinaison des articles L 3631-5 et L 3122-5 du CGCT que :

- si une seule liste est déposée, les élus figurant sur cette liste sont élus et les différents sièges de Vice-Présidents de la Commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président,

- si plusieurs listes sont déposées, il est procédé à un vote au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu le procès-verbal du scrutin ;

Vu ledit dossier ;

### DELIBERE

**Sont élus** par le Conseil de la Métropole de Lyon et sont immédiatement installés dans leurs fonctions les Vice-Présidents suivants :

Rang	Civilité	Nom	Prénom
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Mme	BAUME	Emeline
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	VESSILLER	Béatrice
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	PAYRE	Renaud
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	PICARD	Michèle
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	KHOLHAAS	Jean-Charles
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	GEOFFROY	Hélène
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	VAN STYVENDAEL	Cédric
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	VACHER	Lucie
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	ARTIGNY	Bertrand
10 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	KHELIFI	Zemorda
11 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	ATHANAZE	Pierre
12 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	MOREIRA	Véronique
13 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	BAGNON	Fabien
14 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	GROSPERRIN	Anne
15 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	CAMUS	Jérémy
16 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	HEMAIN	Séverine
17 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	LONGUEVAL	Jean-Michel
18 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	BOFFET	Laurence
19 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	BLANCHARD	Pascal

Rang	Civilité	Nom	Prénom
20 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	PETIOT	Isabelle
21 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	GUELPA-BONARO	Philippe
22 <sup>ème</sup> Vice-Président	Mme	DROMAIN	Hélène
23 <sup>ème</sup> Vice-Président	M.	BEN ITAH	Yves

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juillet 2020.**

.